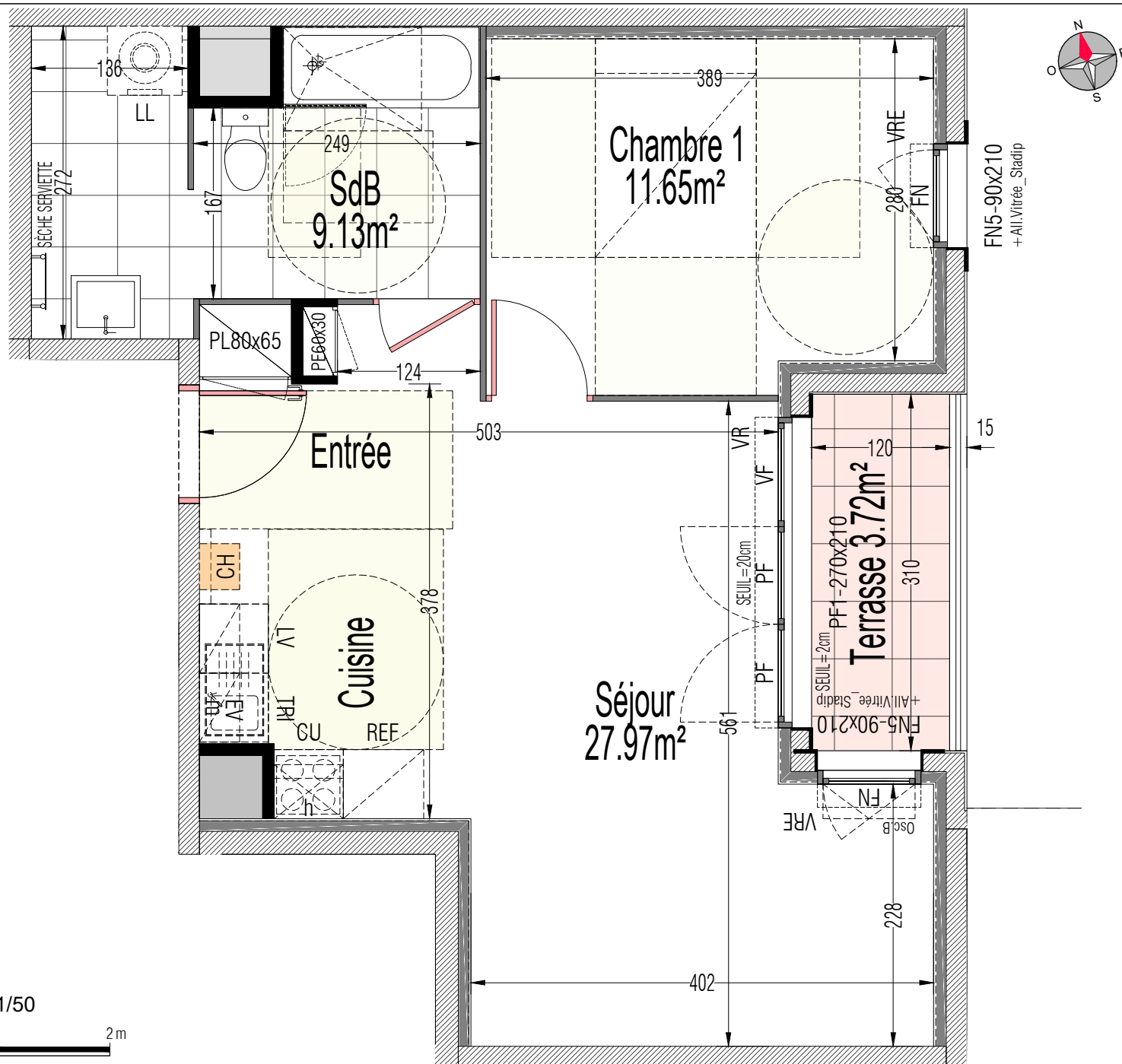


PLAN DE VENTE - Dossier MARCHÉ

Nota : La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes

BAT.1	APPARTEMENT	
	R+1	1101 T2B
SÉJOUR		27.97
dont Entrée	2.64	-
dont Cuisine	4.91	-
CHAMBRE 1		11.65
SALLE DE BAIN		9.13
TOTAL SURFACE HABITABLE		48.75
TERRASSE		3.72
TOTAL SURFACE EXTÉRIEURE PRIVATIVE		3.72

LÉGENDE			
PF : Porte-fenêtre	FN : Fenêtre	GC : Garde-Corps	Osc.B : Oscillo-Battant
AV : Allège Vitrée	VF : Vantail Fixe	Chaudière individuelle gaz	
VR : Volet Roulant Manuel		Tableau électrique abonné	
VRE : Volet Roulant Electrique		Gaine technique	
REF : Réfrigérateur		Soffite / Faux-plafond	
CUI : Plaque de Cuisson / Four		Sol balcon - Béton brut	
LL : Lave-Linge		Sol Terrasse - Dallage sur plot	
LV : Lave-Vaisselle		Talus	
TRI : Tri-sélectif		Clôture grillagée simple torsion (ht.1m)	
PL : Placard		doublé d'une Haie sur 1 seul côté selon plan	

1101- T2B- R+1

Indice : 1 Date : 18/03/2024

Nota : - Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan, en fonction des nécessités techniques et administrative de la construction, tant en ce qui concerne les dimensions libres que pour les emplacements des équipements.
- Les côtes et surfaces indiquées sont approximatives. Les hauteurs sous retombées, soffites, faux-plafond, seront de 2.00m au minimum, leurs emprises pourront évoluer en fonction de contraintes techniques de la réalisation.
- La position et le nombre des radiateurs pourront évoluer en fonction de l'étude thermique. Les seuils des portes-fenêtres au droit des balcons et terrasses seront fixés selon les plans EXE des entreprises (sans dépassé le maximum indiqué sur le plan)
- Suivant la configuration des terrains et jardins, ceux-ci pourront-être plats et/ou inclinés et/ou talutés. Ces espaces, y compris l'emplacement des arbres, évolueront en fonction de l'avancement de l'étude des espaces verts et le plan de masse phase DCE.